



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Le pass sanitaire menace gravement l'économie et les acteurs du tourisme !

Question écrite n° 40474

Texte de la question

M. Nicolas Meizonnet alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur l'impact dramatique que la mise en place du pass sanitaire à compter du 21 juillet 2021 va provoquer pour les acteurs économiques, en particulier ceux du tourisme. Interpellé par le président de la CCI du Gard, lui-même saisi par le président du club des sites touristiques du Gard, M. le député partage l'inquiétude des acteurs du secteur qui vont subir une baisse brutale de leur activité à cause de la mise en place en pleine saison (soit 60 à 100 % de leurs recettes annuelles) du pass sanitaire : en effet, le délai d'application est bien trop court tant pour les professionnels (cycle de vaccination irréalisable pour le personnel, difficultés techniques, mise en place d'un filtrage, situations conflictuelles avec certains clients, etc.) que pour les consommateurs, essentiellement des familles avec des enfants ou de jeunes adultes qui font partie des publics ayant le moins été vaccinés jusqu'alors. La crainte des acteurs du tourisme de devoir refuser environ 70 % de leur clientèle (donnée évoquée par le Syndicat national des espaces de loisirs, d'attractions et culturels) serait catastrophique après des mois de fermeture et tant d'efforts, notamment financiers, pour faire respecter les protocoles sanitaires gouvernementaux dans leurs établissements. Si le Rassemblement national s'oppose drastiquement au pass sanitaire, il ne peut que soutenir les acteurs du tourisme face à la détresse qu'implique sa mise en place dès le 21 juillet 2021. De même, comme souligné par le président de la CCI du Gard, « l'imposition d'un pass sanitaire dans ces conditions implique des problématiques de légalité (non-habilitation des personnels pour contrôler) et de sécurité (tensions faisant suite à des refus d'entrée) qui restent à régler ». Aussi, il lui demande pourquoi le Gouvernement ne renonce pas au plus vite à l'instauration du pass sanitaire tout en veillant à la bonne application des protocoles sanitaires dans les établissements accueillant du public. En effet, en plus d'effets néfastes pour l'économie française, ce pass sanitaire rend indirectement obligatoire la vaccination de l'ensemble des compatriotes et crée pour les non-vaccinés une rupture d'égalité et un recul inacceptable de droits. À défaut, il lui demande *a minima* pourquoi il ne prend pas en considération la demande des professionnels du tourisme de renoncer à l'application immédiate du pass sanitaire pour sauver la saison estivale, d'autant plus que ce délai lui permettrait de se concerter avec les acteurs concernés pour éviter définitivement tout recours au pass sanitaire.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Meizonnet](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40474

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 juillet 2021](#), page 5949

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)